

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf et le six septembre à vingt heures trente le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur VERRON Frédéric.

Présents : Mesdames COSTA, GIROD, HOTTE, LEGAUT, MARTHOUD.
Messieurs BERTRAND, CROZY, GARCIA, PERRAUD, TASSAN-ZANIN, VERRON.

Excusé : Monsieur PRAVAZ Guillaume

Secrétaire de séance : Madame MARTHOUD Catherine

DELIBERATIONS

1. Emprunt bancaire :

Suite à la décision prise par le Conseil Municipal dans sa séance du 31 juillet dernier, le Conseil examine deux propositions de prêt ; et arrête sa décision, à l'unanimité, sur celle du crédit agricole, auprès duquel notre commune, empruntera la somme prévue de 50 000 € au taux de 0.40% remboursable sur 10 ans soit 1275.79 € par trimestre.

2. Suppression suivie d'une création d'un poste d'adjoint technique :

Le nouveau poste d'adjoint technique pour le service de l'école a fait l'objet d'un avis favorable par le comité technique paritaire du centre de gestion ; ainsi que cela était prévu, le conseil approuve à l'unanimité la suppression de l'ancien poste de 14.27 heures et de créer un nouveau poste de 24 heures hebdomadaires annualisées

3. Parcours « PECHE FAMILLE » des lacs de Chevelu :

La commune est étroitement associée aux diverses activités s'exerçant sur le site des lacs : loisirs, protection, information, éducation des jeunes etc...

Ceci en partenariat notamment avec les associations de pêcheurs dont la prochaine réalisation verra le jour d'ici la fin de l'année, avec l'aménagement de 4 points de pêche, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite.

Il est nécessaire que ce nouveau dispositif soit intégré au « Plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires » de Savoie (PDESI) : démarche s'apparentant à une labellisation qui permettra la pérennisation de ces infrastructures et leur « mise en tourisme ».

A l'unanimité, le conseil approuve cette inscription et s'engage à maintenir le caractère public et ouvert de ces sites.

QUESTIONS DIVERSES

I. Reprise de l'assainissement sur la VC n°8

Le choix du Conseil se porte sur l'un des trois devis qui ont été examinés, (société DUMAS) ce qui permettra la réparation de la conduite d'eaux usées détériorée sur environ 80 mètres au début de la VC n°8 (peu après l'embranchement de la RD 1504, au niveau de l'ancien bureau de tabac).

- II. Chauffage bungalow de l'école
La remise en service de cette salle supplémentaire nécessite le changement des radiateurs en vue d'une meilleure programmation : le 1^{er} devis étant trop élevé, une autre entreprise va être consultée.
- III. Sécurisation de la RD 1504 à l'entrée du village côté Yenne :
Afin de calmer certains automobilistes qui ne respectent pas l'entrée en agglomération, la question se pose de supprimer le panneau de limitation à 70 km/heure. Cette question sera réexaminée après la pose de « balisettes » qui sépareront les 2 parties de chaussée à l'approche du Rond-Point et selon amélioration ou non..... Affaire à suivre !
- IV. Sort de l'ancien bassin du centre bourg (RD 1504)
Ce bassin n'a plus aucun cachet ni utilité, la conduite d'eau (privée) ne fonctionnant plus. En situation d'abandon, et gênant certains riverains, le bassin devrait être supprimé : la décision en est prise à une courte majorité.
- V. Eclairage public
Quelques dernières mises au point ont été nécessaires avec la société en charge de ce chantier : sa livraison définitive est fixée au 16 septembre ; avec véritable réception le 30 en soirée.
- VI. Diverses informations récentes :
 1. PLU : l'enquête publique se déroule dans de bonnes conditions
 2. Cantine : La rentrée scolaire s'est déroulée sans difficulté, avec notamment la nouvelle organisation de la cantine : répartition du nouveau personnel, cuisine refaite presque totalement, nouvelle formule d'inscription sur le « portail citoyen », etc....
 3. Adjoint à l'agent communal :
Le jeune apprenti embauché pour un an vient de commencer ses fonctions, sous la responsabilité de notre agent technique qui sera ainsi soulagé dans certaines tâches.
 4. Moto pompe
Les formalités administratives étant achevées, le village musée de la Combe de Savoie, sis à Grésy sur Isère, accueillera prochainement la moto pompe rénovée avec les « couleurs » de notre commune, qui sera heureusement mise en valeur dans ce lieu de « témoignage » du passé.

Les prochains conseils auront lieu les mercredi 9 octobre et mercredi 13 novembre toujours à 20h30.

La séance est levée à 22H30